



Saint-Julien-Montdenis

Maurienne - Savoie 

Lo marshyan' grône



Page 08
Les travaux



Pages 10-21
Les Associations



Page 22
Ecoles

Informations

MAIRIE/ Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi 9h30-12h et 13h30-18h

Mercredi 13h30 – 18h

jeudi, vendredi 9h30-12h et 13h30-18h

Samedi 10h à 12h

Adresse : 318, rue du Bourg
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Site internet : www.saint-julien-montdenis.com

M. LE MAIRE

E-MAIL MAIRE : info@saint-julien-montdenis.com

SERVICE ADMINISTRATIF

Tél. : 04 79 59 60 85 Fax : 04 79 59 59 26

E-MAIL ACCUEIL : accueil@saint-julien-montdenis.com

E-MAIL SECRETARIAT :

sa@saint-julien-montdenis.com

ASSISTANTE SOCIALE :

Horaires de permanence: Jeudi 9h30 - 11h30

Tél. Saint-Julien-Montdenis : 04 79 59 66 09

Tél. Saint-Michel-de-Maurienne : 04 79 44 54 15

SERVICE ANIMATION

Pour tous renseignements concernant les associations, la location des salles, s'adresser à

Mmes Sophie LAPOSTOLLE et Camille OUIILLON à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Sur demande, téléphoner à la mairie.

Tél. : 04 79 59 60 85

SERVICE TECHNIQUE :

Horaires de permanence :

de 9h30 à 11h les mardis et jeudis

Tél. : 04 79 59 65 55 ou 06 61 72 83 59

e-mail : st@saint-julien-montdenis.com ou

wfst@saint-julien-montdenis.com

SOREA : Plus de permanence en mairie

En cas de besoin adressez-vous à l'accueil, Place Fodéré à Saint-Jean de Maurienne

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13h30 à 16h30

ADRESSE : Zone du Pré-de-Pâques

73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Tél : 04 79 64 02 11 FAX : 04 79 83 20 77

Site : www.sorea-maurienne.fr

Email : accueil@sorea-maurienne.fr



TRANSPORTS:

sur réservation

Renseignements : 04 79 83 45 45 ou

sur le site www.coeurdemaurienne-arvan.com

du lundi au vendredi entre 9h et 16h,

le samedi matin de 9 h à 12h30



ADMR :

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h.

Jeudi de 14h à 17h30. tél 04 79 56 87 35

POLICE MUNICIPALE :

Noémie Milleret 06 89 31 87 79

pm@saint-julien-montdenis.com

Bibliothèque municipale Horaires d'ouverture lundi (17h - 19h) mercredi (9h30 - 11h30) jeudi (17h - 19h)			
Ecole primaire Tél 04 79 59 62 92	Médecin Tél 04 79 59 00 59	Gendarmerie Tél 17	
Ecole maternelle Tél 04 79 59 61 61	Pharmacien Tél 04 79 59 64 83	Samu Tél 15	Pompiers Le 18
Services religieux En cas de besoin contacter le presbytère de St Jean de Mne Tél 04 79 64 06 64	Kinésithérapeute Patrick Lesieur - 04 79 59 62 20	Médecin homéopathe André PELLEGRINI 153, rue de l'Argerel - Tel : 04 79 05 26 02	
Sous-préfecture Tél 04 79 64 07 00 Fax. 04 79 59 95 27 Horaires d'ouverture lundi, mardi, mercredi, jeudi (8h30 - 11h45 / 13h30 - 16h) vendredi (8h30 - 11h45)		L'agence postale aux mêmes heures que la mairie	
Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan Tél 04 79 83 07 20 Fax 04 79 83 07 21	ONF Tél 04 79 59 61 49	Syndicat du Pays de Maurienne Tél 04 79 64 12 48	
Sirtom déchetterie Tél 04 79 59 63 52 Horaires d'ouverture du lundi au samedi (8h00 - 12h / 14h00 - 17h30)			



Le premier semestre de l'année 2019 aura été marqué par la concrétisation sur notre commune de travaux annoncés depuis bien des années et toujours reportés. L'incertitude quant à la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon/Turin et donc pour ce qui concerne plus particulièrement la Maurienne, le tunnel de base dont l'entrée côté France se situe à Villarclément, aura fait douter de la volonté réelle de réaliser cet ouvrage bien des personnes.

Pour autant, nous savions que les gouvernements successifs, en France comme en Italie avaient toujours validé ensemble d'une même voix toutes les étapes de ce chantier qualifié de pharaonique et d'une complexité technique hors norme et que donc la probabilité de sa réalisation était forte.

C'est pour cela que notre commune s'est préparée depuis longtemps par anticipation à ce qui arrive aujourd'hui afin d'optimiser les retombées ultérieures de ce chantier en imaginant déjà le Saint-Julien-Montdenis des années 2030 lorsque les terrains d'emprise du chantier, l'Ilaz, l'Epine, Plan d'Arc, le Pied de l'âne pourront nous être restitués avec leurs voiries d'accès.

Pour ce qui concerne le quotidien, il est clair que c'est à la lutte pour réduire les nuisances à leur minimum que nous devons consacrer tous nos efforts ! Les relations cordiales et régulières mais pour autant inflexibles que nous avons nouées autant avec TELT qu'avec les entreprises attributaires des marchés de ce chantier nous permettent de suivre au plus près l'évolution des travaux et d'intervenir très vite lorsqu'un dérapage se produit en termes de nuisances.

Des réunions institutionnelles régulières sous l'égide du sous-préfet, des services de l'Etat et de la mission Grand Chantier nous permettent également de faire entendre la parole des élus et également désormais des associations de défense des riverains qui ont été associées à ces réunions.

Je suis bien conscient que la période actuelle constitue pour notre commune un pic en terme de nuisances mais on voit déjà le chantier de Plan d'Arc s'éloigner des riverains et le chantier de Villarclément s'enfoncer en profondeur vers l'altitude définitive du tunnel, ce qui devrait réduire les nuisances dès la fin de l'été.

Nous comptons sur votre compréhension car un chantier reste un chantier, et vous pouvez compter sur notre vigilance et notre réactivité si un problème nous est signalé.

Je vous souhaite un bel été et une bonne lecture de ce quarante-et-unième numéro de notre bulletin municipal, le marshyan grône.

Sincèrement vôtre, Le maire, Marc TOURNABIEN

Sommaire

Page 2	Informations
Page 3	Édito / Sommaire
Pages 4 et 5	Compte-rendus de conseil
Pages 6 et 7	Budget 2019
Pages 8 et 9	Travaux
Pages 10 à 21	Les Associations
Pages 22	Ecoles
Pages 23	Le SIRTOM
Pages 24 et 25	Histoire
Page 26 et 27	Les Brèves
Page 28	Manifestations prévues fin 2019

Magazine semestriel édité par la commune de Saint-Julien-Montdenis.

Directeur de la publication

Marc Tournabien, Maire

Rédaction

Le conseil municipal

Crédit photos

Photothèque mairie, graphismes additionnels : freepik.com

Conception Impression

L'imprimerie du Marais - www.diaph-atelier.com

Tirage

1000 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé avec encres à base végétale

Mairie de Saint-Julien-Montdenis

318, rue du Bourg

73870 Saint-Julien-Montdenis

Tél. 04 79 59 60 85

Le 29 novembre

- Le conseil approuve : l'avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 550 € et pour une assistance complémentaire en phase de conception d'un montant de 550 € pour le recrutement d'un coordinateur SPS, d'un bureau de contrôle et d'une étude de sols,
- la décision de faire porter à la ville de Saint-Jean-de-Maurienne seulement 53 % du montant estimé du transfert du conservatoire de musique à la 3CMA car seulement 53 % des élèves qui le fréquentent sont originaires de la ville,
- les nouveaux statuts du SPM en émettant le vœu pieu que la parité soit respectée au niveau du futur exécutif de celui-ci.
- la décision modificative n°2 sur le budget du lotissement de la Maladière, ce sont des réajustements budgétaires se portant sur un montant de 3 000 €,
- la décision modificative n°4 sur le budget principal de la commune.

Le conseil accepte :

- le transfert de l'école de Saint-Julien-Montdenis à la 3 CMA qui ensuite la transférera au SPM qui devient gestionnaire de toutes les écoles de musique de la vallée,
- la nouvelle tarification de location des salles communales proposée par M. le maire,
- le versement de la subvention d'équilibre du CCAS de 18 200 €,
- de renouveler notre adhésion à l'ASDER pour un montant de 150 €,

Le conseil autorise M le maire :

- à demander une subvention de 14 135 € à l'Etat via le RTM pour financer les travaux sur le canal de la Bièlère à Montdenis, le reste soit 11 565 € sera pris en charge par la commune,

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 287 € à la coopérative scolaire pour financer un voyage à Lyon, et d'une de 546 € à l'Echo Ardoisier pour financer l'apéritif des 140 ans,
- l'admission en non-valeur de 5 354,71 € pour la commune et 1 966,41 € pour le service de l'eau et l'assainissement suite à la demande du receveur des impôts (malgré les relances ces sommes n'ont pas été payées),
- à signer la convention 2018 /2019 « lire et faire lire »,
- à signer la convention avec TELT qui peut nous apporter une subvention de 20 000 € pour compléter le financement de la chaufferie bois (les subventions ne pouvant excéder 80 % du montant de l'opération).

Le conseil valide la liste des dépenses fixées sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », c'est demandé par la perception.

Le conseil (moins 3 abstentions) adopte les nouveaux prix de l'eau et l'assainissement pour 2019 :

- * prix de l'abonnement 36 €
- * le prix du m³ reste inchangé 1,802 € et 1,438 € pour l'assainissement

Le 11 février 2019

Le conseil approuve :

- les délibérations du CCAS qui s'est réuni le 15 janvier :
- * délibération pour que le montant et les conditions d'attribution du « bon de chauffage » évoluent chaque année selon l'inflation,
- * attribution d'une subvention complémentaire de 800 € « aux restos du cœur » pour prendre en charge les frais d'électricité et de foncier comme le faisait la commune quand elle était propriétaire des locaux,
- la procédure d'acquisition bien sans maître aux héritiers Soudier de la maison Place,

- les modifications du nouveau Plan Local de l'Habitat 3CMA suite à la fusion avec l'Arvan,
- le versement de la subvention à « l'Amicale Cœur de Maurienne » pour les salariés de la commune qui y adhèrent, elle s'élève à 1250 €,
- la nomination de Bernadette BUFFAZ au CCAS suite à la démission d'Elisabeth BOCH,
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour couvrir les besoins actuels en ménage à l'école maternelle,
- le recrutement d'un agent contractuel pour 6 mois pour couvrir les besoins saisonniers aux espaces verts,
- l'adhésion de la commune à l'ANEM pour 2019, cotisation de 361,76 €.

Le conseil autorise M le maire à signer la convention avec le FAST (Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial) géré par TELT pour augmenter la subvention allouée pour la chaufferie bois (elle sera de 32 316 €).

Le conseil accepte la cession de l'ancienne école de Montdenis aux dernières locataires (Gaec de Montdenis) au prix de 182 550 €.

Le conseil refuse la demande du Football Club qui voulait rebaptiser le stade des Bouguignons en stade « Serge GOFFO ».

Le 15 mars

Le conseil accepte l'offre la moins-disante de l'entreprise DJTP pour un montant de 79 870 € HT soit 95 844 € TTC pour la réalisation des travaux de la route de Tourmentier.

Le 1^{er} avril

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Les délibérations du CCAS présentées par Mme Corinne COLLOMBET :
- * attribution de 2 aides financières de 150 €,

* examen et attribution de subventions aux associations de droit privé à vocation d'entraide et humanitaire, approbation du compte administratif 2018 en concordance avec le compte de gestion,

* préparation du budget primitif 2019

- les comptes de gestion et administratif 2018 du lotissement « Clos des Vignes II » qui sont en concordance,
- le budget primitif 2019 du lotissement « Clos des Vignes II » qui s'équilibre en recettes et dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement à la somme de 368 435,10 €,
- les comptes de gestion et administratif 2018 du lotissement « La Maladière » qui sont concordants,
- le budget primitif 2019 du lotissement « La Maladière » qui s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de 817 666,89 €,
- la non augmentation des taux d'imposition proposée par M. le maire : taxe habitation : 10,72 % (288 797 €), taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,19 % (577 427 €), taxe foncière sur les propriétés non bâties 106,47% (14 267 €), le produit fiscal attendu est de 880 491 €,

- l'adhésion 2019 à l'Association des Maires Ruraux de France pour un montant annuel de 95 €,

- l'opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF pour le compte de la commune (actuellement pas de vente de bois),

- la convention commune/conseil départemental de mise à disposition d'un local à titre gratuit pour la permanence d'une assistante sociale,

- la demande de subvention FAST de 39 358 € à TELT pour arriver à 80 % de financement de la chaufferie bois,

- le reversement de la taxe d'aménagement communale de la ZAC à la 3 CMA qui en a la compétence,

- la convention avec TELT pour le réaménagement de la piste cyclable A43/Villard-Clément,

- les 3 avenants concernant la construction de la chaufferie bois au groupe scolaire,

- la demande de modification du statut du Syndicat départemental de l'énergie Savoie (changement d'adresse),

- le lancement de la procédure de déclassement de chemins ruraux coupant des parcelles acquises par TELT pour le chantier du Lyon Turin.

Le conseil municipal approuve à la majorité :

- les comptes administratif et de gestion 2018 eau et assainissement qui sont concordants,

- l'affectation des résultats 2018 eau et assainissement : report en fonctionnement de 76 593,23 €,

- le budget primitif 2019 eau et assainissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 501 070 €. La compétence de l'eau devrait être transférée au 1^{er} janvier 2020 à la 3 CMA, ce qui veut dire que l'entretien et les travaux du réseau seront supportés par la communauté de communes,

- Les comptes administratif et de gestion 2018 de la commune qui sont en concordance,

- l'affectation des résultats 2018

- le budget primitif de la commune 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement (2 160 400 €) et d'investissement (1 283 480 €) à la somme de 3 443 880 €.

Le conseil à l'unanimité refuse la vente d'une parcelle au lieu-dit « Côte de la Mule » : celle-ci est liée à la commune par une convention se terminant en juin 2024.

Moins on fait de bruit, mieux on s'entend.



ARRÊTÉ du 9 janvier 1997 portant réglementation de bruits de voisinage dans le Département de la SAVOIE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation. de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

Budget 2019

Ces deux pages sont consacrées aux différents budgets :

BUDGET DES LOTISSEMENTS

Tous les lots ont été vendus dans les 2 lotissements.

LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES II »

Cette année, la voirie sera réalisée.

LOTISSEMENT « LA MALADIERE »

Ce budget est en cours de finalisation.

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget est indépendant des autres puisque le service doit être financé par les usagers de ce service.

La vente de l'eau a produit une recette de 297 709,61 € en 2018.

Pour 2019, le conseil municipal a voté l'augmentation du tarif de location des compteurs qui passe de 32€ à 36€/an. Les prix de l'eau à 1,802€ et de l'assainissement à 1,438€ restent inchangés depuis 2017.

Au 1^{er} janvier 2020, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes vers la 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan) sera effectif. A partir de l'année prochaine, toutes nos factures d'eau et d'assainissement seront donc éditées par la 3CMA.

BUDGET GENERAL

Les graphiques sur la page de droite montrent le budget général réalisé sur l'année 2018.

La route de Tourmentier a été réouverte et la piste des Essarts également. Le budget voté pour le chapitre « voies et chemins » est de 127 600,00€.

BAISSE DES DOTATIONS

Depuis 2012, nous participons au FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales). Ce fonds permet de répartir les ressources entre communes riches et communes pauvres. Appartenant à une communauté de communes riche, nous participons au FPIC. Cette année, notre contribution est de 81 067€.

D'autre part, depuis 2014, nous constatons une baisse des dotations de l'Etat. De 183 496 € en 2013, la dotation globale de fonctionnement est passée à 42 762 € en 2018. La dotation de solidarité rurale reste constante, tandis que la dotation de solidarité communautaire n'existe plus depuis 2014.

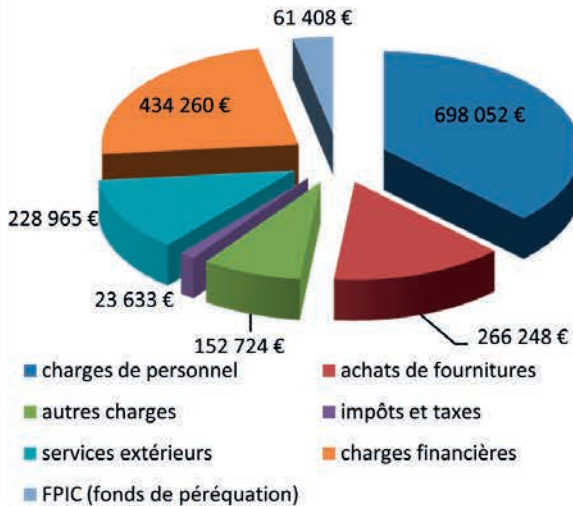
Entre 2013 et 2018, le montant cumulé de la baisse des différentes dotations s'élève à 1 081 000€, soit une moyenne annuelle de 154 400€ en moins sur notre budget.

Si vous souhaitez plus de renseignements concernant ces différents budgets (communal, eau et assainissement, CCAS, lotissements), ceux-ci sont consultables en mairie sur demande.

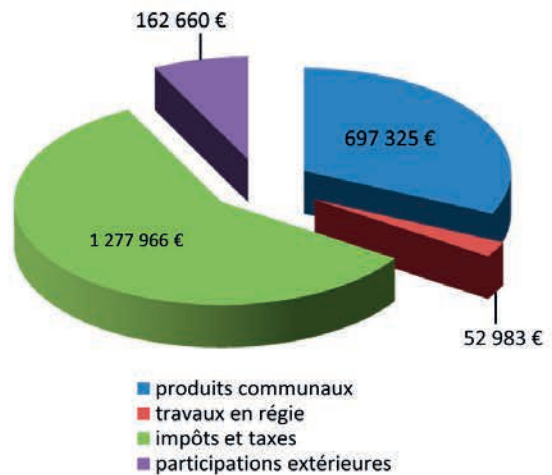
Budget 2019

Le réalisé du budget communal 2018 en graphiques et en chiffres

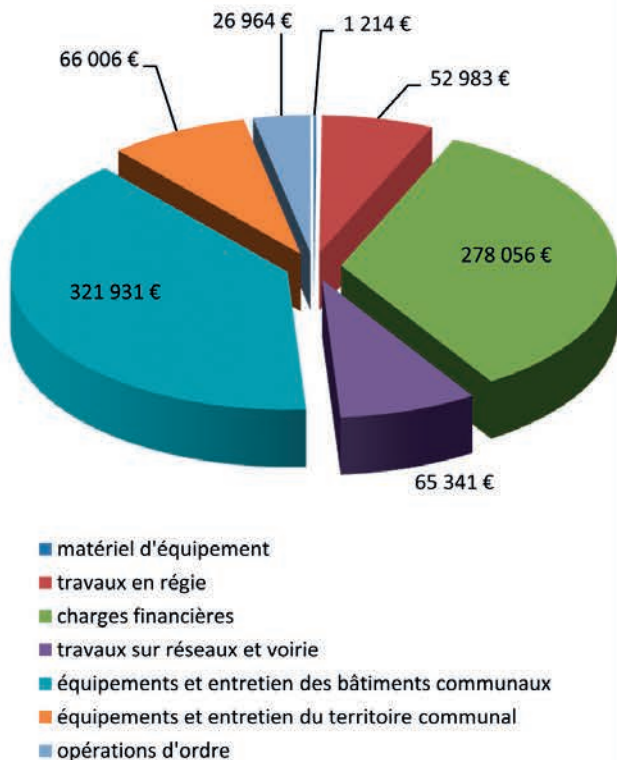
Dépenses de fonctionnement



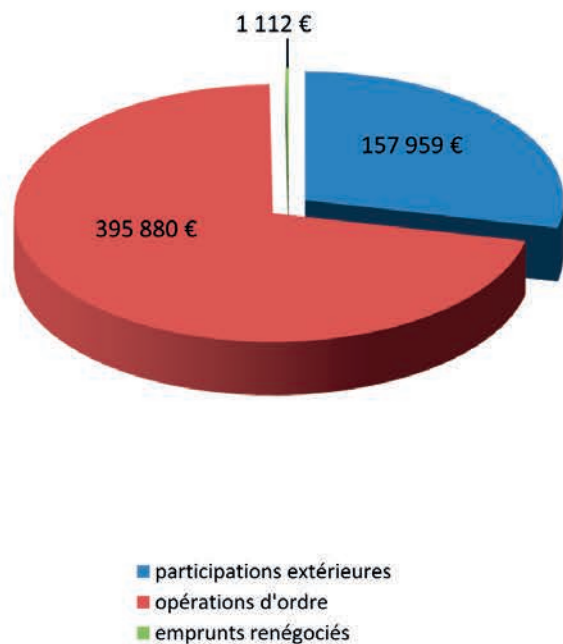
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Transfert des compétences Eau et Assainissement collectif

La loi NOTRe impose le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes vers les communautés de communes au 01/01/2020. Cependant, la loi du 3 août 2018 donne la possibilité de repousser le transfert de ces compétences au plus tard en 2026 sous condition :

- La communauté de communes n'exerce pas déjà une de ces compétences.
- Si une minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population) se prononce, avant le 1^{er} juillet 2019, pour un report du transfert.

Pour la 3CMA la minorité de blocage correspond à 4 communes représentant plus de 3064 habitants.

La possibilité de faire jouer la minorité de blocage ne s'appliquant pas pour la compétence Eau Potable (La 3CMA possède déjà cette compétence sur les communes de l'Arvan) et seules 3 communes sur les 14 composant la 3CMA s'étant prononcées pour le report de la prise de la compétence Assainissement collectif (pas de minorité de blocage), **le transfert des compétences Eau potable et Assainissement collectif sera donc effectif au 01/01/2020.**

Actuellement, les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur les communes de la 3CMA sont très hétéroclites :

Pour l'eau, elle varie entre 0 € et 1.802 € le m³ et entre 0 € et 90.30 € pour la part fixe (prix de l'eau à Saint-Julien-Montdenis 1.802 € et 36 € de part fixe).

Pour l'assainissement, elle varie entre 0.04 € et 1.747 € le M³ et entre 0 € et 231.64 € pour la part fixe (Prix de l'assainissement à Saint-Julien-Montdenis 1.438 € et 0 € de part fixe).

Dans un premier temps, il va falloir valider des hypothèses d'assiette de facturation (Nb Unités de facturation (part fixe) et consommation (volume d'eau vendu)).

Ensuite faire un bilan des investissements futurs à engager et des besoins budgétaires pour le bon fonctionnement du service de l'eau.

Se positionner sur les durées d'amortissement.

Se positionner sur le % de renouvellement des installations (Un taux de 1 % correspond à un renouvellement des installations tous les 100 ans mais plus le taux est

élevé et plus le besoin de financement est également élevé, ce qui a un impact sur le prix de l'eau).

Se positionner sur le transfert des excédents et des déficits.

Dimensionner en personnel le futur service de l'eau. (En fonction du choix de sous-traiter ou pas certains types de travaux).

Tous ces points vont nous permettre de déduire un prix de l'eau et de l'assainissement collectif afin d'équilibrer le budget.

Mais au vu des différences tarifaires, ces nouveaux tarifs ne peuvent être raisonnablement appliqués au 01/01/2020 car ils peuvent avoir un impact non négligeable sur le budget des consommateurs.

Il va donc falloir déterminer une tarification initiale et une durée de lissage pour chaque ou pour l'ensemble des compétences afin que l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement collectif se fasse le plus progressivement possible.

Comment va se dérouler le transfert ?

A la fin de l'année, une relève des compteurs d'eau va être réalisée (un peu plus tôt cette année (mi-septembre) afin de clore le budget de l'eau et l'assainissement collectif le plus tôt possible) et une dernière facture sera émise par la commune de Saint-Julien-Montdenis.

Avant la fin de l'année ou en tout début d'année, une ou plusieurs réunions publiques se dérouleront afin de vous présenter le futur service de l'eau, son mode de fonctionnement, les nouveaux tarifs et leurs évolutions dans le temps (durée de lissage et prix cible à atteindre).

Bien entendu, la qualité et la distribution de l'eau continueront à être assurées pendant et après le transfert. Les agents communaux chargés de la gestion de l'eau et l'assainissement collectif assureront le transfert le temps qu'il faudra.



Travaux du tunnel de base Lyon/ Turin par TELT



A Plan d'Arc les nuisances s'éloignent des riverains !

Avenue de la gare, le paysage a changé avec le début de re-végétalisation de Plan d'Arc et les nuisances du chantier s'éloignent des habitations riveraines, soulageant ainsi leurs habitants du bruit et de la poussière !! L'option validée par les riverains et l'association de défense de commencer le remblaiement à partir de l'Est du site et de combler le talweg s'avère aujourd'hui judicieux !!



.....A Villarclément les nuisances se rapprochent !!

A Villarclément, nous sommes dans le vif du sujet ! Un chantier de grande ampleur se met en place conformément aux plans annoncés. On est, pendant l'été, dans la phase la plus critique en terme de nuisances et ces dernières devraient s'atténuer au fur et à mesure que le chantier descendra vers la cote du futur tunnel à -20 mètres du terrain naturel. La vigilance de la commune et de l'association de défense est de rigueur pour limiter au maximum les nuisances !

Les Associations

Tirelire des écoles

Cette année encore notre carnaval annuel a enchanté petits et grands. Les nombreux chars des différentes associations ainsi que les musiciens de l'Echo Ardoisier, les majorettes « Les Edelweiss » de Modane et le club « Viet vu dao » ont permis à tous de passer un agréable moment. Nous tenons à remercier ceux qui ont participé à cette belle réussite.

Toutes nos manifestations permettent d'aider les écoles de notre commune dans divers projets. Nous avons participé notamment au financement d'une sortie culturelle à Saint-Michel-de-Maurienne pour les élèves de l'école élémentaire, à l'achat de draisinières pour l'école maternelle ainsi que divers autres petits besoins. Pour la rentrée 2019-2020, les CM2 pourront également compter sur nous pour l'achat de leurs calculatrices pour l'entrée au collège.

C'est avec grand plaisir que nous serons de nouveau présents au côté de nos enfants pour cette future rentrée avec des idées pleines la tête et de multiples rendez-vous où vous serez les bienvenus. (spectacle de Noël le 8 décembre 2019 et le carnaval le 4 avril 2020)



De bonnes vacances et à très vite.

**Toute l'équipe
de la Tirelire des écoles.**

Club du jeudi

En tant que présidente je lance de nouveau un appel à tous ceux qui auraient envie de nous rejoindre car cette année quatre personnes ne sont plus au club pour diverses raisons.

Je vous donne le programme de nos activités depuis le début de l'année :

Janvier : thé dansant

Février : assemblée générale avec un repas traiteur

Avril : repas à la salle avec le Club d'Orelle

Mai : sortie « cuisses de grenouilles » aux Hurtières et sortie cabaret à Aix les Bains avec le Club d'Orelle

Juin : repas de fin d'année de Club à la salle

Tous les 15 jours, nous nous retrouvons pour des jeux de cartes, de scrabble... on ne s'ennuie pas ! Alors venez nous rejoindre à la rentrée le 5 septembre à la salle Joseph Chatel pour que le club ne disparaisse pas.



La présidente et les adhérents

Les Associations

Pataquès concerts 5

Le samedi 22 septembre 2018 s'est déroulée la cinquième édition des « Pataquès Concerts ». Le public, toujours nombreux et fidèle, a pu profiter de ce rassemblement musical et festif.

En fin d'après-midi, les enfants ont eu la chance d'écouter plusieurs contes :

– « *Chat Noir, Chat Blanc* » par la BIBLIOTHÈQUE de Saint-Julien-Montdenis.

– « *Lapinours a peur du noir* » par l'auteur Mauriennais Alexandre GROS



– « *Le voleur de sommeil* », conte musical de l'artiste RIT .

Les jeux en bois loués à la Fourmière ont aussi eu un franc succès.



Fred PERROUX a fait découvrir tout au long de l'évènement la douceur de son instrument de prédilection : le HANDPAN.



BAST'ART a exposé certains de ses dessins et tableaux.



Le Pataquès a cuisiné et tenu le bar !



En soirée, les concerts se sont succédés : la FANFARE GUMBO, à nouveau RIT et RADIO KAIZMAN ont mis le feu à la scène du Pataquès.



Que se passe-t-il au Pataquès le reste de l'année ?

Nous organisons des événements culturels variés (concerts, théâtre, expositions, cirque...) dans différents lieux de la vallée.

Vous pouvez déjà noter dans vos agendas la date du « Pataquès Concerts #6 » :

le samedi 28 septembre 2019 !

Toutes les informations sont disponibles aux adresses ci-dessous :

www.le-pataques.com

www.facebook.com/lepataquesmaurienne

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du Pataquès ou faire des propositions d'événements, n'hésitez pas à nous contacter :

lepataques73@gmail.com



Près de 500 personnes se sont déplacées pour cet événement !

Le Pataquès remercie la commune de Saint-Julien-Montdenis ainsi que les nombreux bénévoles ayant permis la réussite de cette manifestation.

Les Associations

La Marelle Sans Frontières

L'école primaire de Tansablogo continue d'être soutenue financièrement pour l'achat des fournitures scolaires en septembre. Cela permet aux instituteurs de compléter le matériel pédagogique.

Les jeunes, parrainés pour leur scolarité au collège et au lycée sont au nombre de 45 cette année. Nous devrions enregistrer nos premiers bacheliers d'ici l'été. Nous recherchons toujours de nouveaux parrains et/ou marraines.

A la demande d'un petit groupe, nous avons ouvert un atelier de danse africaine. Il rencontre un franc succès ! Il est animé par Karim Konaté, accompagné par un

musicien, tous deux burkinabé de la compagnie Djellia. Les ateliers reprennent le 14 septembre 2019 : venez essayer.

Et soyez prêts à nous rejoindre dans nos différentes activités !

Contact : Evelyne Lesieur
lamarellesansfrontieres@yahoo.fr



La Boule Ardoisière



Collaboration avec l'école élémentaire de Saint-Julien-Montdenis

Cette année, les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire de Saint-Julien-Montdenis ont pu s'initier à la pratique de la Boule lyonnaise :

7 séances ont été programmées depuis début juin.

Aucun des élèves ne s'étaient auparavant essayé à ce sport, c'est donc avec enthousiasme et dynamisme que se sont déroulées les séances.

Au terme de cette initiation, tous les élèves ont pu repartir avec un diplôme de bouliste en bonne et due forme.

Félicitations à eux !

Pour la Bibliothèque

Durant l'été, la bibliothèque municipale est ouverte les jeudis du mois de juillet de 17h à 19h.

Nous vous donnons rendez-vous le 1er septembre aux horaires habituels pour une nouvelle année de lecture.

Quelques dates à retenir : samedi 28 septembre atelier contes au Pataquès Concert

vendredi 11 octobre pour un spectacle Bib'en scène : Faux départ un rendez-vous peut en cacher un autre de la compagnie Le Serpent à plumes.

Horaires :

Lundi : 17h-19h

Mercredi : 9h30-11h30

Jeudi : 17h-19h

Les Associations

Echo Ardoisier

L'Assemblée Générale de l'Echo Ardoisier a eu lieu le samedi 19 janvier 2019. Les membres du bureau du Conseil d'Administration ont présenté le bilan financier, ont rappelé les nombreux événements qui ont eu lieu sur l'année 2018 et ont fait part de leur décision de transférer l'école de musique au Syndicat du Pays de Maurienne au 1^{er} janvier 2019.

En effet, une école de musique unique est créée à cette date par le SPM, « l'EEA Maurienne » (Etablissement d'Enseignements Artistiques Maurienne), regroupant les 6 écoles de la vallée.

Afin de faire perdurer la pratique musicale des enfants sur la commune, l'association a souhaité intégrer cette structure.

Si l'association ne gère plus l'école de musique, nous souhaitons conserver des liens étroits avec l'orchestre d'harmonie pour que l'école reste le vivier de l'orchestre, ce pourquoi elle avait été créée. Pour cela, nous soutenons activement les projets de notre directrice Aude FEAZ, qui est également directrice de l'école EEA-Site Saint-Julien.

Les choristes, qui étaient des élèves de l'école, ont rejoint l'association et sont devenus membres de notre société musicale.

Au cours du premier semestre 2019, différentes manifestations ont eu lieu :

- **Le mardi 19 mars**, nous étions présents, au monument aux morts pour la Cérémonie du souvenir des victimes de la Guerre d'Algérie.
- **Le week-end des 22 et 23 mars** : animation des Polos Roses à Valloire dans le cadre des Championnats de France de ski des pompiers.
- **Le samedi 6 avril**, Blanche Neige et ses plus ou moins 7 nains ont défilé pour le Carnaval de Saint-Julien-Montdenis.
- **Le mercredi 10 avril**, les choristes ont donné un concert à Valloire.



- **Le samedi 13 avril**, l'harmonie a été invitée par la Lyre Maurienne pour jouer en deuxième partie de leur concert de Printemps au Théâtre Gérard Philippe à Saint-Jean-de-Maurienne. Ce temps musical a contribué à renforcer les liens entre nos deux sociétés de musique.



- **Le samedi 4 mai**, concert de printemps de l'Echo Ardoisier avec la présence de jeunes musiciens de l'Orchestre Junior. A cette occasion, l'Echo a eu le privilège d'accueillir le compositeur des "Etudes Balkaniques", Patrice BERNARD. Son œuvre a été jouée par l'orchestre de la musique des Gardiens de la Paix de Paris lors de leur concert de gala donné à Saint-Julien-Montdenis en octobre dernier. Ce samedi 4 mai 2019, l'Harmonie de l'Echo Ardoisier a eu à son tour, l'honneur de l'interpréter.
- **Le mercredi 8 mai**, nous étions de nouveau présents pour la cérémonie de commémoration de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale.
- **Le samedi 18 Mai**, l'orchestre junior a participé à Osez les Arts, projet culturel de territoire.
- **Le samedi 25 mai**, concert de la chorale pour la fête des mères au Bochet, puis concert de l'orchestre junior et de la chorale des élèves pour la fête des mères à l'Espace Culturel de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis

- **Le samedi 8 juin**, les élèves de la Banda Giovanile della Società Filarmonica de Villar Focchiardo sont venus rejoindre les jeunes de l'Orchestre junior de L'Echo pour un temps de partage et de musique. Cet échange favorise la pratique collective et permet aux jeunes des deux communes de mieux se connaître et de faire perdurer l'amitié entre nos deux sociétés de musique.



- **Le vendredi 14 juin**, les choristes ont donné un concert à Aussois.
- **Le Samedi 15 juin**, audition de l'Ecole de Musique à l'Espace Culturel de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis
- **Le samedi 29 juin**, notre traditionnel « Musiquartiers » a changé de formule. C'est au square d'Italie que les musiciens et choristes ont donné rendez-vous à la population de Saint-Julien-Montdenis pour un temps festif et musical. L'objectif de ce temps restant toujours le même : permettre aux musiciens d'aller à la rencontre de la population et se retrouver tous ensemble avant la trêve estivale.
- **Le Dimanche 30 juin**, les choristes de l'Echo ont donné un Concert en l'Eglise de Beaune.

Prochaines dates à retenir :

- **Dimanche 3 novembre**, notre Loto
- **Dimanche 11 novembre**, messe et cérémonie au monument aux morts
- **Dimanche 17 novembre**, vente des calendriers
- **Samedi 23 novembre**, messe de la Sainte Cécile
- **Dimanche 22 décembre**, Concert de Noël

Les Associations

Association Trail de le Croix des Têtes

L'association organisera son 9^{ème} trail le dimanche 17 novembre 2019 en partenariat avec EDF et diverses entreprises de la vallée.

Lors de la dernière édition nous avons eu 158 coureurs et 69 enfants qui sont venus en découdre avec le sourire sur les différents parcours.



Le partenariat avec l'Association Sport et handicap de Maurienne sera reconduit. Comme l'année passée, 1 euro par inscription sera reversé à l'association par l'association Trail de la Croix des Têtes, ainsi qu'un abondement de la part d'EDF, notre partenaire principal.

Les parcours ne seront pas modifiés cette année, donc nous vous proposons pour les adultes :

Un 21 Kms, 1050 m D + cumulés (ouvert à ceux et celles né(e)s en 2002 et avant)

Un 12 Kms, 590 m D + cumulés (ouvert à ceux et celles né(e)s en 2004 et avant)

Un 5 Kms, 75 m D + cumulés (ouvert à ceux et celles né(e)s en 2006 et avant)

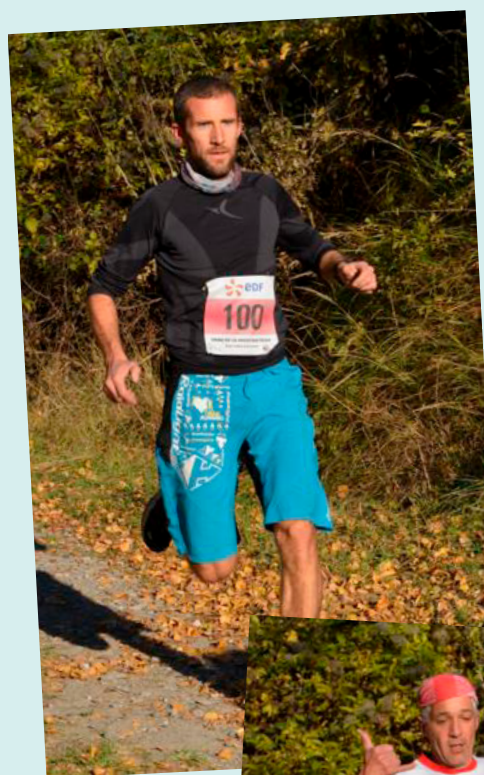
Et pour les enfants différents parcours adaptés (ouvert à ceux et celles né(e)s de 2007 et après)

Les inscriptions pour ce trail se feront dès le samedi 16 novembre de 17h à 19h sur place à l'espace culturel et

sportif de la Croix des Têtes, le dimanche 17 novembre à partir de 7h30 ainsi qu'en ligne sur notre site <https://tcttrail.wixsite.com/trailcroixdestetes>.

Vous pouvez également nous retrouver sur notre page facebook : **Trail de la Croix des têtes**.

Si vous êtes intéressés pour intégrer l'association, vous pouvez contacter l'association par mail : tct.trail@gmail.com ou au **06 38 39 61 16**. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Les Associations

Le Pied à l'Etrier continue à évoluer

Après 3 ans de travail, de bénévolat, de partenariat, nous sommes heureux de voir aboutir notre beau projet « CLUB HOUSE », bâtiment accessible par tous, permettant la libre circulation des personnes en situation de handicap (salle de cours, bureau, vestiaires, salle de bain, toilettes et douche intérieure pour chevaux).

Tout est mis en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de nos cavaliers et de nos montures. La construction d'un toit au-dessus des barres d'attaches des chevaux a débuté lors de la journée de travaux solidaire du 12 mai. Cavaliers et chevaux sont maintenant tous réunis à plan pied !

L'inauguration du Club House a eu lieu le 23 Juin lors de la fête du club.

Le centre équestre est certifié « handicap moteur, mental et sensoriel » et il a pour vocation d'être facilement accessible à tout public, d'où cette volonté que les bâtiments et les équipements soient situés en bord de route.

Le club house a été financé en grande partie par le Département grâce au Syndicat du Pays de Maurienne et à La Fondation Caisse d'Épargne Rhône-Alpes avec l'aide précieuse de la commune.

Rappel des événements à venir :

Du 15 au 19 Juillet
ou du 22 au 26 Juillet :

Semaine de Colonie de vacances en partenariat avec le centre de Montagne L'arméra de Valmeinier

Samedi 27 et
Dimanche 28 Juillet :

Coupe de France de Barrel et de Pôle Bending au centre équestre ! Venez nombreux découvrir le

monde Western ! Grand match de Horse-ball le samedi soir à 19h.

Rentrée 2019 :

Samedi 7 Septembre : Forum des associations à Saint-Jean-de-Maurienne

Reprise des cours le 14 septembre 2019

Inscription les 6 et 7 Septembre 2019

Cours individuel et collectif dès 3 ans ! N'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à prendre contact avec nous pour plus de renseignements. Nous étudions toute proposition !



Stage pendant les vacances, balades, location poneys, fête d'anniversaires...

Instagram : le_pied_a_létrier

Facebook : PIED ETRIER

<https://piedetrier.ffe.com/>



Les Associations

ASM Basket : Toujours plus haut !



©InfinityNineMedia / ClairePorcher

A la fin de ces dernières saisons, qui ont été exceptionnelles, nous nous sommes à chaque fois demandé jusqu'où l'ASM Basket pourrait aller, en se disant que le soufflé allait finir par retomber. Mais force est de constater qu'une nouvelle fois, le club a atteint des records dans tous les domaines. Le nombre de licencié(e)s est toujours en hausse, avec 133 personnes (149 si nous comptons les 16 jeunes qui évoluent sous nos couleurs pour le compte de la CTC Maurienne). De plus, cette saison est historique car il y a eu des premières : aucune équipe mixte, quel que soit la catégorie (même pour les U9) et trois équipes qualifiées pour les championnats régionaux !

Les résultats sportifs chez les jeunes sont très bons. En atteste la remise du Challenge... à l'ASM Basket lors de l'assemblée générale du Comité de Savoie. Ce challenge est attribué au club ayant les meilleurs résultats et classements, toutes catégories jeunes confondues.

Pour la section féminine, les résultats sont prometteurs : les U9 ont eu des débuts timides mais ont fini sur les chapeaux de roue avec de belles victoires. Les U11(1) sont sacrées championnes bi-départementales après une saison quasi parfaite et une seule défaite au

compteur. Les U11(2) ont eu plus de difficultés mais ont quand même remporté quelques victoires. Les U13 se sont qualifiées pour le championnat régional, où elles se sont bien battues malgré le très bon niveau des adversaires. Les U15 se sont elles aussi qualifiées pour le championnat régional pour la 2^{ème} saison de suite. En remportant quelques matches, elles ont montré tous leurs progrès.



Les Associations

ASM Basket

La section masculine n'est pas en reste : les U9 ont remporté quelques matches et s'ils continuent comme ça, ils vont vite devenir une équipe de premier plan. Pour les U11, le titre s'est joué pour un rien et ils pourront regretter une défaite évitable en début de championnat. Mais nous garderons le côté positif : ils terminent vice-champions de Savoie. Les U13 se sont qualifiés pour le championnat bi-départemental, où ils ont eu des résultats encourageants. Nous ne les pensions pas à ce niveau et nous serons en droit d'attendre une confirmation la saison prochaine. Les U15, qualifiés pour le championnat régional, n'ont pas été épargnés par les blessures. Dommage car le podium leur tendait les bras. Enfin, les U17 ont largement dominé le championnat et sont logiquement sacrés champions de Savoie.



N'oublions pas les équipes Seniors : les filles, elles aussi affaiblies par les blessures (et les grossesses !), terminent à une honorable 3^{ème} place. L'objectif d'ici un ou deux ans sera le titre de champion, pour accéder au championnat régional et offrir aux jeunes qui arrivent un niveau de compétition attractif. Il en sera de même pour les Seniors Garçons 1 lors des futures saisons. Ils ont eu une année très difficile. Avec une seule victoire sur la saison, il était prévisible que l'intégration des jeunes serait ardue. Enfin, les Seniors 2 terminent dans le ventre mou du championnat, alternant les bonnes performances et les moins bonnes. Pour une saison de reprise après 4 ans d'arrêt, c'est déjà très bien.

Hors compétition, les U7 étaient peu nombreux cette saison. Certains ont déjà intégré les entraînements U9. Enfin, les loisirs étaient de retour cette saison, avec quelques licencié(e)s.

L'ASM Basket continue ses rendez-vous annuels comme le concours de belote, la vente des calendriers et le Festibasket. Par contre, le Thé Dansant n'a pas été reconduit et a été remplacé par une tombola, le premier lot étant un voyage d'une semaine pour deux personnes aux Baléares (1200€).

Les U11 et U13 féminines ont eu l'occasion de participer à la présentation des équipes lors d'un match de Playoffs de l'ASVEL Lyon Féminin. Suite à la rencontre avec les joueuses après le match, les filles sont revenues avec des étoiles plein les yeux et des souvenirs inoubliables.

Comme chaque année, nous remercions les entraîneurs qui passent énormément de temps à s'occuper de leurs équipes, les parents qui accompagnent leurs enfants et qui donnent un sérieux coup de main pour les déplacements et pour la bonne tenue des matches à domicile, les supporters et les sponsors, toujours de plus en plus nombreux à nous encourager et à nous faire confiance.

Il est temps de fermer le rideau sur cette magnifique saison, et d'attendre impatiemment la reprise (début août pour les catégories de U13 à Seniors, début septembre pour les U7, U9 et U11), les compétitions devraient commencer le week-end du 21-22 septembre 2019.

**Vive le basket,
Vive l'ASM.**



**Concours de belote (17 novembre 2019),
Repas du Beaujolais Nouveau (28 novembre 2019),
Festibasket (7 juin 2020).**

Adresse Mail :
asmbasket.saintjulien@gmail.com

Facebook :
ASM Basket Saint-Julien-Montdenis

Instagram :
[@asm_basket_saint_julien_montdenis](https://www.instagram.com/asm_basket_saint_julien_montdenis)

Les Associations

Vivre à Montdenis



Comme chaque été depuis 2016, le hameau de Montdenis « Ouvre ses Portes ».

C'est le dimanche 4 Août que les visiteurs sont attendus pour découvrir ou redécouvrir notre petit bout du monde.

La journée commencera pour les plus courageux par la montée sur le sentier des Ardoisiers guidée par Jonathan (800 m de dénivelé, 2h30 de marche, rendez-vous à 9h15 au parking de l'école de musique).

Une messe aura lieu à la chapelle Notre Dame de Pitié à 11h, puis un apéritif sera offert à midi.

A 14h les différentes visites et activités commenceront (yourte d'Eglantine avec exposition de photos sur « accueil paysan international », ferme des Brebiquettes et la Poterie de Montdenis).

Et aussi des balades avec « Les ânes du Perron », des jeux, un concours de pétanque et un petit atelier cirque avec slack et jonglage.

Buvette, crêpes et gâteaux disponibles tout l'après-midi, ainsi qu'une petite restauration le midi et le soir, de quoi attendre la projection d'un film en plein air à la tombée de la nuit.

Il s'agit de « Ibox », le dernier film de Guillaume Collombet qui sera présent pour nous le présenter.

Une belle journée en perspective, nous vous attendons nombreux...

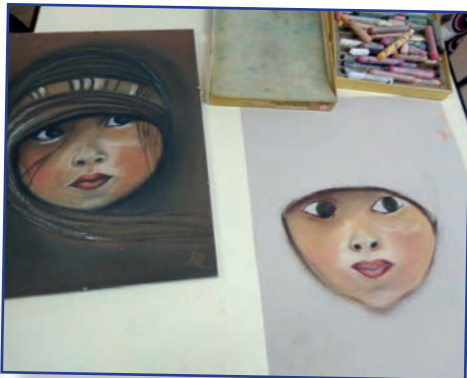
Par ailleurs tout au long de l'année « Vivre à Montdenis » propose une soirée jeux et chants aux Ullions le 3^{ème} mardi du mois, ouverte à tous, petits et grands, d'ici ou d'ailleurs...

Activités manuelles

Tous les mardis de 14h00 à 16h30 salle Joseph Chatel .

Ambiance sympathique, une équipe dynamique, création, peinture, couture, bijoux...

Vous avez des idées, du talent, ou pas, venez le partager ou apprendre avec nous.



Rendez vous en septembre.

Mardi 24 septembre 2019 à partir de 14h00 salle Joseph Chatel.

Renseignements :

Tel :06 58 82 16 29

Collombet B

Les Associations

Amicale Laïque de Saint-Julien-Montdenis

RANDONNÉES



L'Amicale Laïque organise des randonnées, une fois par mois, accessibles aux familles, dont voici le programme :

21 juillet :
Lac des Cerces – 3 Lacs (Valloire)

11 août : Bissorte (Orelle)

9 septembre :
Pointe de Lanserlia (Termignon)

Elles sont ouvertes à nos adhérents et il est possible d'adhérer à prix réduit pour l'été. Pour les habitants des communes de Saint-Julien-Montdenis et de Montricher-Albanne : 10 € (individuel) - 15 € (famille) ; pour les habitants d'autres communes : 12 € (individuel) - 20 € (famille).

Une inscription doit obligatoirement être faite avant le jeudi précédant la sortie.

VIDE GRENIER



Le 7^{ème} Vide Grenier de l'Amicale Laïque aura lieu le dimanche 13 octobre, au gymnase de l'Espace Culturel et Sportif de la Croix des Têtes.

FÊTE D'HALLOWEEN



Une date à retenir : le 31 octobre. Pour petits et grands, venez déguisés ! Nombreuses animations, dans une ambiance festive.

LE SKI



Rendez-vous au début du mois de janvier 2020 pour nouvelle saison de ski aux Karellis. Avec l'Amicale Laïque, ce sont des sorties tous les samedis après-midi. Les enfants sont encadrés par des adultes bénévoles. Le passage des étoiles a lieu à la fin de la saison.

Chaque samedi, un goûter est offert à l'ensemble des participants, le bus est pris en charge par l'association, les cours de ski avec l'ESF des Karellis (une fois par mois) aussi. Il reste le forfait qui est à la charge des parents.

Contact :

Jean-Marc HERMES
33, rue de la Croix Blanche 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Tél. : 06 30 70 03 76
@ : contact@amicale-laique.net

Site Internet : www.amicale-laique.net

AFP Saint-Julien

« Vouloir consommer de la bonne viande ovine locale, ainsi que de bons fromages de brebis, c'est accepter des changements d'habitude, afin de pouvoir accueillir hors saison de pâture en altitude des troupeaux sur notre territoire.

Pourquoi cette présence de brebis, de chèvres et de chiens de protection sur Babylone, le Rieux Sec et Les Buttardières ?

Pour la première fois depuis sa création en 2010, les demandes constantes de l'AFP pour entretenir par pâturage des zones défrichées et la demande d'un moutonnier de Termignon se sont rencontrées. Cette rencontre a poussé le conseil syndical de l'AFP à prendre en janvier 2019 une délibération en vue de signer une convention précaire avec cet éleveur.

Pourquoi accueillir un éleveur, et prendre les risques inhérents à la présence des fameux patous, gardiens des troupeaux ?

Je rappellerai simplement un des rôles d'une association foncière pastorale : permettre une gestion d'ensemble de parcelles très morcelées et laissées à la friche depuis quelques décennies seulement, afin de valoriser l'espace naturel de la commune, et permettre à des agriculteurs, des éleveurs, de bénéficier d'espaces de pâture, en sécurisant leur travail.

Il se trouve que la zone Babylone va bientôt accueillir un espace de détente et de loisir (Babylone I), mais que la re-végétalisation, effectuée il y a quelques années, est dans un bien triste état : les fauches d'entre-

tien effectuées depuis des années produisaient de moins en moins de foin, à cause d'un sol pauvre dont l'état de dégradait d'année en année. Devant ce constat, il était nécessaire d'amender ces sols.

Or c'est ce que font des troupeaux, en broutant et en laissant leur crottin. Le contrat passé avec un éleveur est donc forcément gagnant-gagnant.

Oui, mais la présence de chiens de protection provoque des nuisances pour les promeneurs.

Certes, les membres du conseil syndical de l'AFP en sont bien conscients. C'est pourquoi plusieurs mesures ont été prises :

- Pose de panneaux avertissant les promeneurs aux extrémités du domaine à pâturer,
- Pose de panneaux spécifiques informant les promeneurs des comportements à observer pour pouvoir concilier promenade en sécurité et pâture, sauvegarde des bêtes contre les prédateurs et agrément des promeneurs.
- Enfin mise à disposition de livrets d'information sur les comportements à adopter face aux chiens de protection. Ces livrets sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

Comment expliquez-vous les soucis récurrents que les promeneurs ont eu à subir ?

Il faut, je pense, considérer deux réalités :

- tout d'abord, le nombre et la portée des nuisances subies, qui

concerne un nombre relativement réduit de personnes ayant eu à se plaindre des « menaces » des chiens de protection,

- limiter volontairement ou déplacer ses habitudes de promenade, aussi bien pour les marcheurs, coureurs que pour les chiens domestiques, est un effort somme toute limité et accessible à toutes et tous, pour un peu que l'on considère la durée limitée à 5 ou 6 semaines à partir de fin avril, et d'autre part que le domaine de promenade dans la zone Serpolière-Rieux-Sec est très vaste et permet de choisir de multiples itinéraires,

- ensuite, et nous ne nous attendions pas à ce genre de comportements, nous avons dû constater des faits difficiles à accepter, et qui montrent à l'évidence que les consignes de comportement décrites dans les documents cités ci-dessus n'ont pas été respectées par les personnes se plaignant : promeneur muni de bâtons, et frappant le chien à l'approche de l'enclos, propriétaire de chiens laissant divaguer plusieurs chiens proche des clôtures...

J'inviterai donc les personnes concernées à se procurer les livrets d'information et à adapter leurs comportements si de nouvelles campagnes de pâture sont organisées. Je fais confiance à la responsabilité de la majorité de nos habitants. »

Michel BUFFARD, président de l'AFP de Saint-Julien

Les Associations

Association de Défense des Riverains Contre les Nuisances du Chantier Lyon Turin Ferroviaire

L'association, toujours présente depuis 5 ans, continue avec les mêmes bénévoles à être vigilante.

L'expérience et les liens créés avec les différents intervenants des chantiers favorisent les échanges.

Le dépôt du Plan d'Arc, comme chacun peut le constater, pour sa première tranche (environ 950 000 m³) arrive à sa finalité puisqu'il ne reste actuellement au tunnelier que 750 mètres à percer.

L'engazonnement et la végétalisation de la plateforme seront terminés à l'automne 2019.

Un nouveau chantier d'envergure s'est ouvert.

Villard-Clément, pendant environ 30 mois, sera au cœur de nos préoccupations avec la future tranche couverte.

L'association a désormais de nouveaux interlocuteurs et insiste auprès de ces derniers sur le respect du quotidien des habitants de Saint-Julien.

Nos réunions mensuelles sur le site au Plan d'Arc sont maintenant suivies par des réunions sur le chantier de Villard-Clément.

De plus, l'association est désormais conviée à une réunion trimestrielle avec les autorités.

Nous sommes toujours à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Pierre MILLE Président de l'association
Tél. : 07.89.60.02.28

« 1914/1918... Visages de soldats des Alpes et d'ailleurs »

NOVEMBRE et DECEMBRE 2018

Clôture de la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

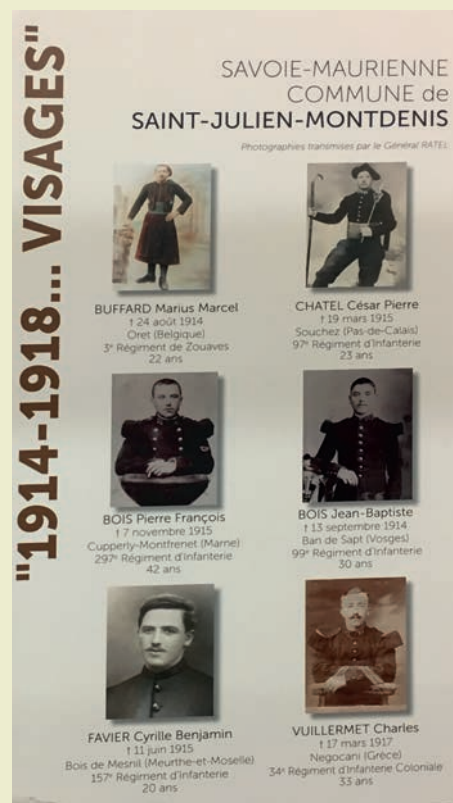
Notre association a participé à la très importante exposition qui s'est tenue du 6 au 11 novembre 2018 au Parc des Congrès de Chambéry, en coopération avec l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie, les Amis du Vieux Chambéry, le 13^e BCA et la Fédération des Troupes de Montagne... D'autres associations effectuant un travail de mémoire lié à cette commémoration ont également été présentes à cette manifestation d'envergure.

En accord avec une vingtaine de communes de Savoie, nous avons présenté des photographies de « VISAGES DE SOLDATS » qu'elles avaient retrouvées dont celles de la commune de Saint-Julien-Montdenis, (photo jointe), que la mairie a également présenté à l'occasion du 11 Novembre.

Le 19 décembre, à l'Université de Savoie, en coopération avec l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie, nous avons reçu le Général Eirik Irastorza, Président de la Mission du Centenaire pendant ces quatre années, pour une conférence sur le thème « La politique et le soldat en France ».

Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont aidé, pendant ces quatre années, à retrouver les photographies de leurs ancêtres morts au champ d'honneur.

126, rue du Bourg
73870 Saint-Julien-Montdenis
Tel : 04 79 59 04 69
ratbo57000@aol.com
Association loi 1901,
n° :W733000854
www.visages1418.fr



Les élèves de la classe de CM1 de St-Julien-Montdenis, leur enseignante Valérie Bernard et Aude Féaz professeur de musique ont mis en scène une comédie musicale, intitulée « **Je veux apprendre** ».

« *Il s'agissait de chansons sur le thème des droits de l'enfant extraites du spectacle de la compagnie « Les Petits Serruriers Magiques » . Ce spectacle a eu lieu le Vendredi 5 avril 2019 à 20h à la salle de la Croix des Têtes et a remporté un franc succès !*

Les enfants ont ainsi étudié la Charte des Droits de l'Enfant datant de 1959 :

droit à l'éducation, à la santé, droit d'être protégé, droit d'avoir une famille, une nationalité, droit à la non discrimination, droit aux loisirs, droit d'être nourri correctement et soigné, etc...

Un projet riche qui a rythmé l'année, un projet exigeant (chant, théâtre, danse) dont chacun de l'espère gardera un bon souvenir. »

Merci à Sahry et Blandine pour leurs dessins en couverture du programme de la soirée (ci-joint).

Merci à Aude pour son soutien et ses compétences et aux enfants pour leur talent, leur courage, pour avoir appris tous ces textes et chorégraphies et pour être montés sur scène.

Merci à la mairie pour la mise à disposition de la salle et du matériel (projecteurs et praticables...), au conseil départemental pour nous avoir accordé une subvention, à Mme Patoux directrice de l'école élémentaire pour son aide en coulisse, à M. Azaïs pour son aide technique et le prêt de son matériel et aux familles pour avoir soutenu leurs enfants et les avoir motivés, fait répéter et rerépéter et rererépéter...

La maîtresse



Depuis quelques mois nous constatons que les règles de tri sont de moins en moins respectées. Exemples : herbes de tonte dans les ordures ménagères donc augmentation du tonnage à l'incinération, bidons d'huiles ménagères usagées ou de vidange dans les containers de tri, ceux-ci se percent et polluent le container qui est chargé dans une semi-remorque qui descend au centre de tri de Chambéry, cette remorque est refusée au tri et va directement à l'incinération au lieu d'être triée. Voici pourquoi le coût des ordures ménagères augmente, ceux-ci ne sont que de simples exemples d'autres sont plus dangereux pour le personnel du centre de tri (seringues, armes, viscères d'animaux etc... sur le tapis de tri).

Afin d'éviter les mauvaises odeurs nous vous demandons de ne pas vider les ordures ménagères en vrac et de bien fermer vos sacs.

Les encombrants doivent être emmenés à la déchetterie et non déposés autour des CSE cela s'appelle de l'incivilité.

Certains citoyens se plaignent que les CSE sont loin de chez eux ou mal positionnés dans leur quartier, ceux-ci sont implantés sur le domaine public mais ce n'est pas toujours possible car il n'y a pas d'espace public assez grand dans certains quartiers pour le faire ou non, accessible aux camions de ramassage.

DECHETERIES

Depuis plusieurs années le SIRTOMM a entrepris la rénovation et la mise aux normes de ses déchetteries. (Saint léger, la Chambre, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Michel ont été réalisées) cette année les déchetteries de Valloire et de Modane sont au programme.

RAPPEL :

Horaire d'ouverture de la déchetterie de Saint-Julien-Montdenis du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Bonnes vacances, bons tris, pensez à nos futures générations et à notre environnement planétaire.



Photo : Bo de Visser de Freeimages

Vos délégués au SIRTOMM

Les écoles jusqu'en 1900 à Saint-Julien

Nous ne connaissons pas l'origine des écoles à Saint-Julien mais des procès-verbaux d'assemblées de quartiers nous permettent de constater qu'une vingtaine de personnes savaient signer leur nom au XVII^{ème} siècle.

Avant la Révolution

Le gouvernement sarde n'intervenait ni pour l'entretien ni pour le fonctionnement des écoles. Les confréries (organisations d'entraide mutuelle et de prière placées sous le patronage d'un saint) qui ont des revenus dus à des dons, payent les salaires des maîtres d'école. Saint-Julien a trois confréries du Saint-Esprit : celle du Bourg, celle du Claret et celle de Villard-Clément. Elles sont administrées par deux procureurs élus par les pères de familles. Ces procureurs nomment les maîtres d'école qui sont placés sous la surveillance ecclésiastique. Le niveau de ces maîtres est faible (« Je soules signez comfaisse davoires recu donorable... procureur la somme de trente livres pour avoir ensainé les enfant de Villard Clément pour les spasse de 3 mois... » 23 février 1788). Les élèves récitent le catéchisme et les meilleurs épèlent les lettres, copient, s'exercent aux nombres et à la lecture. Ils doivent parler français et non patois. Le Bourg, Villard-Clément et le Claret ont une école.

De 1792 à 1815 : les écoles pendant la Révolution et sous le 1er Empire

L'ancienne province de Savoie devenue française est soumise aux lois françaises. Les biens des confréries dissoutes sont confisqués ou vendus mais leurs capitaux sont préservés.

La Convention Nationale a de grands projets pour la jeunesse mais l'argent manque. Désor-

mais l'instituteur ou l'institutrice est nommé par le conseil municipal et toujours rémunéré par les revenus des biens des confréries. Ils doivent apprendre à lire, écrire et « chiffrer ».

De 1814 à 1847 : les écoles sous le Buon Governo

Les intentions du roi Victor-Emmanuel Ier est de « rendre tout son lustre à la religion ».

Toute personne qui veut enseigner doit justifier de titres délivrés par M. le curé et le syndic (maire). Les écoles mixtes sont supprimées. Les filles n'ont plus accès à l'école.

Vers 1839, la législation relative à l'enseignement primaire est fixée : l'école communale doit apprendre à lire, écrire, enseigner la langue française et l'arithmétique. Il faut pour enseigner un certificat de moralité, un de capacité et une patente.

A Saint-Julien, une école de filles est instaurée au chef-lieu et entretenue par le bureau de Bienfaisance. L'école de garçons est entretenue par les revenus des anciennes Confréries du Saint-Esprit mais sous le nom de « Revenus des Ecoles », gérée par des procureurs choisis par le Conseil Municipal. Il existe une école au Claret et une à Villard-Clément.

De 1848 à 1860 : les écoles à la fin du régime sarde

Suite à la publication du statut constitutionnel par Charles Al-

bert en 1848 l'enseignement est placé sous la surveillance et la protection de l'Etat. Un ministère de l'Instruction publique est créé à Turin. La nomination des maîtres est proposée par le conseil de commune et soumise à l'approbation de l'Intendant. Les instituteurs doivent avoir fréquenté le Cours de méthode et réussi l'examen de sortie. Cependant le niveau reste faible jusqu'à la création des Ecoles Normales après l'Annexion.

La durée des écoles qui était de trois mois est maintenant de 4 mois. En 1856 une circulaire de l'Intendant propose la création d'une école communale annuelle au Bourg. Faute de revenus le conseil refuse. Jusqu'à l'Annexion sont maintenues au Bourg, une école de garçons et une de filles de même qu'au Claret et à Villard-Clément une école mixte. La durée de l'année scolaire est maintenue à 4 mois (11 novembre-15 mars), ainsi les enfants pourront aider les parents aux champs. Pour les petits, les parents se cotisaient et les confiaient à la maîtresse du Bourg, cela leur évite le vagabondage.

Les écoles du Bourg étaient situées près de l'église, celle du Claret près de la rue de la Raie et celle de Villard-Clément dans un local loué dès 1793.

Après l'Annexion

L'enseignement régi par la loi Falloux (15 mars 1850) relève du préfet au point de vue administratif et de l'inspecteur d'Académie secondé par les inspecteurs primaires du point de vue pédagogique.



**Photo non datée M. Minoret (au centre),
son adjoint et leurs 2 classes**

L'école de garçons du Bourg devient annuelle, celle de l'instituteur-adjoint ne le sera qu'en 1882.

L'école de filles est rendue annuelle en 1860 et le poste d'adjointe n'est que de 4 mois. Les institutrices sont laïques jusqu'en 1866, puis sous la direction d'institutrices congréganistes jusqu'en 1895. L'école communale est laïcisée et la même année la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph ouvre une école privée de filles.

Celle du Claret d'une durée de 4 mois devient annuelle en 1883.

Bien que très ancienne, celle de Villard-Clément ferme en 1882.

Jusqu'en 1868 les enfants payent une taxe pour aller à l'école sauf pour les familles pauvres. De 1867 à 1881, la commune vote une subvention pour des fournitures scolaires. La bibliothèque, fondée en 1867, reçoit des ouvrages du département et de l'Etat (environ 300 avec en moyenne 250 prêts annuels).

En 1882, la loi rendit les écoles publiques laïques et obligatoires, annuelles et avec des maîtres brevetés. L'école du Claret devient annuelle et celle de Villard-

Clément est supprimée, rétablie plus tard.

En 1886, les dépenses de l'instruction primaire sont prises en compte par l'Etat et ne sont plus à la charge de la commune.

Des cours d'adultes ont lieu de 1865 à 1880 et reprennent en 1898.

Bernadette Buffaz

**Source : Monographie de
Saint-Julien-de-Maurienne
(Minoret) A suivre**

Les Ateliers de MAURIENNE

Une trentaine de personnes : jeunes recrutés par l'espace jeunes, des salariés de l'entreprise et des bénévoles ont répondu à l'appel des Ateliers de Maurienne ce mercredi 3 juillet pour désherber la parcelle de vignes qu'ils viennent d'acquérir à Saint-Julien Montdenis.

Après une matinée de travail, ils ont partagé un repas tiré du sac.



Tél. 04 79 59 96 98
www.lesateliersdemaurienne.com
contact@lesateliersdemaurienne.com
facebook : @lesateliersdemaurienne
847, rue des Chaudannes
73300 Saint-Jean-de-Maurienne



Les Jardins de Saint-Julien

Cette année deux nouvelles serres ont vu le jour dans les Jardins de Saint-Julien et la combette s'est déjà colorée d'une dizaine d'espèces de salade et d'aromatique, toujours en culture biologique. Pour plus de convivialité, la vente des légumes du vendredi qui se faisait au rond-point de l'école a désormais lieu directement aux jardins qui se trouvent sous le bourg, toujours de 16h30 à 18h30.

« **Cueille tes idées et partage les !** » : un atelier cuisine vous sera proposé pendant l'été en parallèle à la vente. Vers 17 heures: nous allons à la découverte du jardin, à la recherche d'ingrédients, puis nous cuisinons ensemble la recette du jour. N'oubliez pas de prendre votre Tupperware en plus de votre panier ! Jeux d'eau pour les enfants et buvette par temps chaud, prolongation de la soirée par une dégustation partagée de la recette du jour en fonction du nombre de participants.

Votre engagement à un abonnement à un "panier" reste toujours un gage de sécurité pour l'activité de votre maraîcher, se renseigner sur place.

A bientôt aux jardins !

Louis-Abel, contact :
jardinsaintjulien@gmail.com



La FNATH

Vous êtes victime d'un accident de travail, atteint d'une maladie, d'une maladie professionnelle, licencié pour inaptitude, vous souhaitez connaître vos droits et vos recours... la FNATH vous accueille et vous renseigne.

**Fédération Nationale
des Accidentés du travail
et des Handicapés**
77, rue Ambroise CROISAT
73000 CHAMBERY

**Président de la section
Saint-Jean-de-Maurienne/
Saint-Michel-de-Maurienne :**

Marc RAVIER
Tél : 06 50 41 33 84

Trésorière/Secrétaire :
Mme CAPELLO
Tél : 06 65 19 48 87

Permanences juridiques les vendredis de 8h à 8h45 à Saint-Michel-de-Maurienne et de 9h15 à 11h à Saint-Jean-de-Maurienne les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 8 avril, 10 mai, 7 juin, 5 juillet, 6 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2019.



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOLETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES



Quelques petites incivilités à éviter... pour le bien vivre ensemble

- bien mettre les ordures ménagères dans des sacs poubelles fermés, que ce soit dans les molocks ou conteneurs (hameau d'altitude)
- ne pas jeter dans les WC les lingettes et autres serviettes hygiéniques non bio-dégradables (canalisations bouchées et endommagement des pompes)
- ramasser les déjections canines (nos trottoirs, espaces verts et jeux d'enfants en sont envahis)

Les Services Techniques



Manifestations prévues fin 2019

- 27 / 28 juillet : Coupe de France de Barrel et Pole Bending au centre Equestre
- 4 Août : Journée Portes Ouvertes à Montdenis
- 1er septembre : Course de carrioles
- 28 septembre : Pataquès concerts à l'Espace Sportif et culturel
- 11 octobre : Spectacle Bib-en-scène : Faux départ
- 13 octobre : Vide grenier organisé par l'Amicale Laïque
- 27 octobre : Repas des Aînés
- 31 octobre : Fête d'Halloween organisée par l'Amicale Laïque
- 3 novembre : Loto de l'Echo Ardoisier
- 11 novembre : Commémoration de la fin de la guerre 14/18
- 17 novembre : Concours de Belote de l'ASM
- 17 novembre : Trail de la Croix des Têtes
- 28 novembre : Repas Beaujolais Nouveau organisé par l'ASM Basket
- 8 décembre : Spectacle de Noël proposé par la Tirelire des écoles
- 22 décembre : Concert de Noël de l'Echo Ardoisier

